

# Barème IGR 2010

Applicable à partir de janvier 2010 (Loi de finances 2010)

Abdelkader El Jabri, pharmacien à Taourirt, le 22/02/2010

Salaire annuel En dirhams	Taux	A déduire En dirhams
0 à 30 000	Exonéré	-
De 30 001 à 50 000	10%	3 000,00
De 50001 à 60 000	20%	8 000,00
De 60 001 à 80 000	30%	14 000,00
De 80 001 à 180 000	34%	17 200,00
> 180 000	38%	24 400,00

## Cotisations <sup>(1)</sup> CNSS / AMO

Février 2010

Nature des prestations	Taux	Cotisation patronale	Cotisation salariale	Plafond mensuel
Allocations familiales	6,40 %	6,40 %	-	Sans plafond
Prestations sociales :	12,89 %	8,60 %	4,29	6 000,00 dirhams
1- Prestations sociales à court terme	1 %	0,67 %	0,33 %	
2- Prestations sociales à long terme	11,89 %	7,93%	3,96 %	
Taxe de formation professionnelle	1,6 %	1,6 %	-	Sans plafond
Cotisation AMO	5,5 %	1,5 + 2 %	2 %	Sans plafond
<b>TOTAL</b>	<b>26,39 %</b>	<b>20,10 %</b>	<b>6,29 %</b>	

(1) Les cotisations dues à la CNSS sont assises sur l'ensemble des rémunérations perçues par les bénéficiaires du régime de sécurité sociale, y compris les indemnités, primes, gratifications et tout autre avantage en argent ou en nature, ainsi que toutes sommes perçues directement ou par l'entremise d'un tiers, à titre de pourboire.

### Majorations

L'absence de paiement, le paiement partiel ou le retard de paiement des cotisations, entraîne des majorations de retard dont le taux est le suivant :

- 3 % par mois ou fraction de mois pour les périodes de retard de paiement antérieures au 1er janvier 1995.
- 3 % pour le premier mois ou fraction de mois de retard et 1 % par mois supplémentaire à compter du 1er janvier 1995.

Le retard dans le reversement à la CNSS des allocations familiales non perçues par vos salariés entraîne des pénalités ou astreintes dont le taux est de 3 % par mois ou fraction de mois de retard.

### Télé-déclaration et Télé-paiement

La télé-déclaration et le télé-paiement sont deux solutions techniques qui vous permettent de faire vos déclarations CNSS/AMO et de payer vos cotisations via Internet grâce à un système à la fois simple et hautement sécurisé.